

Λ
(N^o 96.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 JANVIER 1847.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Salter, banquier.

MESSIEURS,

Le sieur Simon Salter est né à Melksham (Angleterre), le 4 janvier 1789; il a exercé l'état d'ébéniste à Londres jusqu'en 1816, et à cette époque il s'est établi à Bruxelles qu'il n'a plus quitté depuis.

Pendant les premières années de son séjour en Belgique, le pétitionnaire y a continué son état d'ébéniste qu'il a quitté ensuite pour se livrer à des opérations de banque; ces opérations l'ont fait prospérer, et il est aujourd'hui propriétaire de plusieurs maisons sises à Bruxelles.

La conduite du pétitionnaire est exempte de reproche et n'a donné lieu à aucune plainte depuis trente ans qu'il habite la Belgique.

Les autorités consultées estiment qu'en égard au long séjour du sieur Salter en Belgique, et aux garanties qu'il présente, sous le rapport de la conduite et de la fortune, il y a lieu de lui accorder la faveur qu'il sollicite.

Le Rapporteur,

HENOT.

Pour le Président,

MAST DE VRIES.
